
Nombre de membres en exercice: 11	Séance du lundi 06 juillet 2020 L'an deux mille vingt et le six juillet l'assemblée régulièrement convoqué le 01 juillet 2020, s'est réuni sous la présidence de Corinne GALEY
Présents : 9	Sont présents: Liliane BAREIL, Nathalie CHABERGE, Nicolas CORMIER, Sylvie DALL'AGNESE, Rémy DAVEZAC, Corinne GALEY, Patrick LAGÜES, Joëlle LANNE, Guy NICOLLAS
Votants: 10	Représentés: Christophe LEGER Excuses: Absents: Jean-Michel ETCHEBARNE Secrétaire de séance: Guy NICOLLAS

Objet: Présentation au Conseil Municipal du projet Tiers Lieu par l'association

Madame le Maire remercie les membres présents de l'association D'Azun aux Autres, venus présenter l'avancement du projet Tiers Lieu aux membres du Conseil Municipal et leur donne la parole.

Le Tiers-lieu du Val d'Azun se veut:

"Un tiers-lieu associatif, un espace de vie sociale, de rencontres, un carrefour d'idées à vocation environnementale, culturelle, et à direction pluri générationnelle, géré par les usagers."

A terme, le tiers-lieu comprendra :

1. Un espace de co-working à proximité immédiate
2. Un café associatif fonctionnant selon les principes de l'économie circulaire et de l'éducation populaire proposant un espace consommation, des ateliers, des événements, des services
3. Un groupement d'achat service épicerie sèche (GASE).

Le public visé comprend tous les habitants permanents et occasionnels (résidences secondaires et touristes), vivant dans les zones d'influence du tiers lieu, c'est à dire le regroupement Aucun/Bun/Gaillagos, le Val d'Azun et la vallée d'Argelès.

Coûts et Recettes:

L'association estime son budget de fonctionnement pour 2021 à 10 340 €

Charges de fonctionnement du lieu (eau, électricité, internet)

Coût des matières premières

Prestations d'intervenants

Salarié éventuel

Vente boissons froides, chaudes + bières locales

Loyer payé par le G.A.S.E ou % du CA reversé au TL pour l'utilisation du lieu

Commission sur les ateliers ou séminaires ponctuels payants (10% de commission sur le CA généré)

Adhésions

Agrément CAF espace de vie sociale (60% du budget de fonctionnement)

Certaines activités payantes avec participation aux frais de fonctionnement

Subventions publiques

Financements privés

Où en est-on aujourd'hui?:

Depuis sa création, le tiers-lieu a fait l'honneur de la presse au travers de quelques articles et a fait quelques animations, malheureusement, vite stoppées par la COVID-19 et ses semaines de confinement. L'association peut compter sur l'aide de bénévoles engagés qui ont envie de participer à la vie du village. Depuis le début de l'été, le tiers-lieu est ouvert sur 3 permanences par semaines les mercredis, jeudis et vendredis après-midi

Et demain?

Fin de l'accompagnement ADEPFO décembre 2020

Ouverture du GASE en 2021

Réalisation des travaux (notamment des aménagements PMR) 2021

Questions:

Après avoir écouté l'exposé de l'association, les membres du Conseil Municipal soulèvent un certain nombre de questions et remarques:

- L'association étant gérée par un conseil collégial, ne risque t'il pas d'y avoir un manque de coordination ou de référent direct notamment en ce qui concerne les démarches avec les différentes structures opérationnelles (CAF, MSA, ...)?
- Le vocable de "Tiers Lieu" n'est ni éloquent ni communicatif. Pourquoi ne pas attribuer un nom au lieu?
- Comment se faire connaître par tous les habitants du village?
- Comment sera utilisée la subvention de 40000 € attribuée par la région suite à l'appel à projets?
- Question de la garantie des travaux si réalisés en chantiers participatifs
- Les locaux appartenant à la commune, celle-ci doit avoir un droit de regard sur les travaux.
- ...

L'assemblée souligne enfin que la convention d'utilisation des locaux avec l'association d'Azun aux Autres n'a pas encore été signée. A ce jour les locaux sont assurés par la commune, mais la convention permettra à l'association d'assurer directement ses activités. Il est donc urgent de la mettre en place.

Madame le Maire remercie l'association pour sa présentation et propose à l'assemblée de revenir sur le sujet du Tiers Lieu après réflexion lors d'une prochaine séance.

Objet: Bornage du Chemin de Malou - DE_42_2020

Monsieur Guy NICOLLAS, Adjoint au Maire, présente à l'assemblée le devis proposé par M DUVERSIN, géomètre, pour la régularisation cadastrale du Chemin de Malou.

En effet, à partir de la propriété de M. NICOLLAS, le chemin de Malou n'apparaît pas sur le cadastre alors que la voie existe depuis plusieurs décennies.

Pour remédier à cette situation, un bornage doit être fait entre la propriété de MM RAMBAUD et CORMIER et celle de la commune.

Le devis de M. DUVERSIN s'élève à 1 638 € HT soit 1 965,60 € TTC avec une répartition pour moitié entre la commune d'Aucun et MM RAMBAUD et CORMIER.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la totalité des membres votant (M. CORMIER s'abstient):

- Valide le devis de M. DUVERSIN pour un montant total de 1 638,00 € HT ou 1 965,60 € TTC,
- Dit que la participation de la commune pour ce bornage sera de 50% du devis total soit 819 € HT ou 982,80 € TTC.

Objet: Réparations moteurs cloches d'église - DE 43 2020

Monsieur Patrick LAGÜES, Adjoint au Maire, informe l'assemblée que des moteurs de 2 des cloches de l'église sont en panne. Il s'agit du moteur de volée de la cloche n°3 et de celui assurant le tintement de la cloche n°4.

Des devis ont été demandés auprès du campaniste Laumailé qui assure l'entretien annuel des cloches de l'église.

La première proposition concerne la réparation de la cloche n°4 et s'élève à 972.50 € HT ou 1 167 € TTC.

La deuxième proposition concerne la réparation du moteur de volée de la cloche n°3 et s'élève à 1 358,50 € HT ou 1 630,20 € TTC. Si la commune souhaite procéder aux 2 réparations simultanément, l'entreprise propose une remise de 139 € HT soit 166.80 € TTC

Le montant total des travaux s'élèverait donc à 2192 € HT ou 2 630.40 € TTC.

Le Conseil Municipal délibère unanimement et:

- Valide le devis pour la réparation de la cloche n°4 pour un montant de 972,50 € HT ou 1 167 € TTC
- Valide le devis pour la réparation de la cloche n°3 avec la remise proposée pour un montant total de 1 219,50 € HT ou de 1 463,40 € TTC.

Objet: Modification du devis ACCHINI pour le réseau incendie Prats d'Ors - DE 44 2020

Monsieur Patrick LAGÜES, Adjoint au Maire, rappelle que lors de sa séance du 16/12/2019 (DE_93_2019), le Conseil Municipal avait validé le devis de l'entreprise Acchini pour les travaux prévus sur le réseau incendie des Prats d'Ors. Ce devis s'élevait à 11 533,60 € HT ou 13 840,32 € TTC.

Lors de sa séance du 15/06/2020, l'assemblée avait validé des travaux de recherches de réseau AEP suite à la découverte d'un problème de plans erronés. Il avait été évoqué durant cette réunion que le devis initial d'Acchini serait probablement amené à être modifié en fonction des recherches sur le réseau AEP.

Ces recherches ayant fait apparaître un linéaire de travaux à réaliser plus important, l'entreprise Acchini propose le devis suivant: 14 971,50 € HT ou 17 965,80 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes, le Conseil Municipal:

- Annule sa délibération n° DE_93_2019 du 16/12/2019,
- Valide le nouveau devis de l'entreprise ACCHINI pour les travaux sur le réseau incendie des Prats d'Ors pour un montant de 14 971,50 € HT ou 17 965,80 € TTC,
- Dit que les crédits nécessaires seront à prélever à l'investissement de la commune.

Objet: VautourMan Duathlon du 27/09/2020

Monsieur Guy NICOLLAS, Adjoint au Maire, rapporte à l'assemblée que dans le cadre de l'organisation du Duathlon VautourMan devant se dérouler le dimanche 27/09/2020, l'organisateur, Benjamin FERAUD, sollicite différentes autorisations.

- Demande d'arrêté municipal pour la course avec demande de droit de priorité de la Route d'Azun sur les voies annexes,
- Demande de mise à disposition et de mise en place de 7 barrières (à poser aux différentes intersections) et de bénévoles,
- Demande de droit d'utilisation de la fontaine et du parking de la mairie pour le ravitaillement,

- Demande d'autorisation de buvette au Col de Couraduque et ouverture de compteur,
- Demande de prêt de châpiteau de la Mairie,
- Possibilité de se doucher dans un camping.

Le Conseil Municipal donne les réponses suivantes:

- Les arrêtés nécessaires seront fait et transmis dans les plus brefs délais
- Les barrières pourront être mises à disposition et installées,aux endroits à définir, par les agents techniques de la commune. En revanche, la commune n'a pas connaissance de bénévoles pouvant participer à l'organisation.
- La fontaine et le parking de la mairie pourront servir au ravitaillement de la course.
- Concernant la demande d'autorisation de buvette, l'assemblée donne son aval à condition d'obtenir l'accord de M. Duplantier, gérant du restaurant-bar de Couraduque.Pour l'utilisation du compteur, la commune invite l'organisateur à faire sa demande de branchement auprès de la CCPVG.
- Pour des raisons de sécurité, la mairie ne peut pas mettre à disposition le petit châpiteau.
- Concernant les douches, la mairie n'étant ni propriétaire ni gérantes de camping, elle invite M. FERAUD a en faire la demande directe auprès des propriétaires concernés.

Objet: Programme d'activité Eté 2020 Aucun - Couraduque - DE 45 2020

Monsieur Nicolas CORMIER et Madame Nathalie CHABERGE présentent au Conseil Municipal le programme et le support de communication pour les animations de l'été 2020 Aucun - Couraduque.

Le but en est de promouvoir l'ensemble des activités et services qu'offre le village et ses partenaires pour l'été 2020, tout en mettant en lumière le Col de Couraduque à travers ses activités sportives et de bien-être, tournées vers la nature.

Pour cela 4 axes ont été développés:

- Les animations au village d'Aucun
- Les animations sportives
- Les animations nature
- Les points restauration

La diffusion se fera par le biais:

- de flyers et d'affiches dans les points commerçants et publics du Val d'Azun
- de la diffusion des programmes d'activités de l'Agence Touristique Pyrénées Vallées de Gavarnie
- du site internet avec la création d'une page spécifique et de la page Facebook de la mairie

Le Conseil Municipal, après délibération, valide le projet et la communication qui s'y rapporte à l'unanimité des membres votant.

Objet: Modification du règlement du PLU - DE 46 2020

Madame Joëlle LANNE, Adjointe au Maire, rappelle à l'assemblée que depuis le dernier mandat s'est fait jour un problème de régularité de l'ensemble des granges aménagées situées en zone N/ Nr/ A du PLU.

La commune et le service instructeur de la CCPVG sont régulièrement confrontés au problème des granges qui ont été pour la plupart aménagées avant l'instauration du Plan Local d'Urbanisme communal et transformées en résidences secondaires voire en habitations principales.

Dans certains cas, les propriétaires de ces granges aménagées, depuis plus de 40 ans pour certaines, se retrouvent bloqués dans leurs démarches d'urbanisme par le règlement actuel du PLU qui ne tient pas compte de l'antériorité des travaux réalisés et qui bloque les demandes de changement de destination pour régularisation.

Après démarches auprès du service de la planification de la DDT65, de l'ADAC 65, et du contrôle de légalité de la Préfecture des Hautes Pyrénées, il convient de procéder à une modification du règlement du PLU communal.

Pour ce faire, la commune a procédé à un recensement des granges dans les zones concernées.

Elle doit maintenant confronter cette liste non exhaustive avec les services des domaines afin de prendre connaissance du statut exact de chacune d'entre elles.

Un courrier de consultation sera envoyé prochainement à chacun des propriétaires des granges concernées.

Madame Joëlle LANNE précise qu'il s'agit d'une modification du règlement du PLU et en aucun cas d'une révision des zones du PLU, opération qui sera éventuellement traitée lors de l'adoption du SCOT du pays des vallées des gaves.

Pour procéder à cette modification, il est nécessaire de faire intervenir un cabinet d'études spécialisé dans la planification d'urbanisme. La commune sera accompagnée par la DDT 65 et l'ADAC 65 pour mener à bien cette opération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres:

- Valide le projet de modification du PLU,

- Donne pouvoir à Madame le Maire pour rechercher un cabinet d'études et de faire procéder à l'établissement des devis nécessaires.

Objet: Divers

- Demande d'emplacement pour vente camion "outils"

La commune a reçu de Monsieur RABUFETTI Roland une demande d'autorisation d'installer son camion de vente d'outillage de marque Sthalmmeister sur la place du village le 19/07/2020 de 15h à 18h. Des panneaux publicitaires seront déposés et retirés par ses soins.

Le Conseil Municipal donne son accord mais précise que l'emplacement se situera sur la Place du 19 mars.

- SCOT Pyrénées Vallées des Gaves

Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de la CCPVG a été arrêté en conseil communautaire du 3 mars dernier. Une saisine pour avis des personnes publiques associées a été envoyée et la Commune d'Aucun doit retourner son avis.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de prendre connaissance du dossier SCOT et de retourner son avis au secrétariat par mail avant fin juillet.

L'ordre du jour étant achevé, la réunion est levée à 21h30.